

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

<b>112</b>	N° Urgence européen :
<b>15</b>	SAMU
<b>18</b>	SDIS (pompiers) :
<b>17</b>	Police ou Gendarmerie

## Mairie

Téléphone	04-77-24-60-45
Astreinte	04-77-24-61-55 Ou 04-77-24-65-06
Fax	04-77-24-61-41
Mail	Mairie.bussy-albieux@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture	Lundi, mardi et vendredi 8h30-12h et le jeudi 14h-17h.

## Sites internet utiles :

Services de l'état de la Loire  
<http://www.loire.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs  
<http://www.prim.net>

Pour en savoir plus sur les risques du département  
<http://www.loire.pref.gouv.fr>: puis actions de l'état, sécurité, civile, risques majeurs DDRM.

## L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- la diffusion de messages par haut-parleurs
- la municipalité, en porte à porte ou téléphone
- la distribution de consignes

## RAPPELS PRATIQUES

### Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

### Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site : [www.loire.fr](http://www.loire.fr), rubrique Sécurité / Sécurité civile,

### La canicule



il fait très chaud  
la température ne descend pas la nuit  
le phénomène dure depuis plusieurs jours

### Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé si possible
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise

**DOCUMENT  
À CONSERVER**

Édition 2013

## Commune de BUSSY-ALBIEUX

### DICRIM simplifié Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs



### Le mot du maire

*Chers administrés,  
La sécurité des habitants de BUSSY-ALBIEUX fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.*

*Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.*

*Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.*

*En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.*

*La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.*










*En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.*

*Le maire  
Bernard VIAL*

# LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

**Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.**

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

DANGER	AVANT	PENDANT	APRES	CONSIGNES SPECIFIQUES			
	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une radio portable équipée de piles (à vérifier)</li> <li>- une lampe de poche (piles à vérifier)</li> <li>- une réserve d'eau potable</li> <li>- lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent)</li> <li>- S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde</li> </ul>	<p>- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci contre)</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;"> <p><b>Écouter la radio</b> France-Info et radios locales</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p> </td> <td style="text-align: center;"> <p><b>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</b></p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p> </td> <td style="text-align: center;"> <p><b>Ne pas téléphoner</b> sauf cas de nécessité vitale</p>  <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p> </td> </tr> </table>	<p><b>Écouter la radio</b> France-Info et radios locales</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p>	<p><b>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</b></p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p>	<p><b>Ne pas téléphoner</b> sauf cas de nécessité vitale</p>  <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écouter la radio</li> <li>- évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses</li> <li>- se mettre à la disposition des secours</li> </ul>	<p style="text-align: center; color: orange;"><b>CONSIGNES SPECIFIQUES</b></p> <p><u>Évacuation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couper les réseaux : gaz (citerne de gaz), électricité, eau</li> <li>- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité</li> <li>- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation</li> <li>- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues</li> </ul> <p><u>Confinement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche</li> <li>- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer</li> <li>- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation</li> <li>- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides- <b>Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.</b></li> </ul>
<p><b>Écouter la radio</b> France-Info et radios locales</p>  <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p>	<p><b>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</b></p>  <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p>	<p><b>Ne pas téléphoner</b> sauf cas de nécessité vitale</p>  <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p>					



## Inondations - Crues

- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)



## Risque industriel – Nuage toxique Transport de Matières Dangereuses

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
- Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations
- Couper la ventilation et la climatisation



## Tempêtes – Vent violent

- Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone
- Respecter les déviations mises en place



## Feux de forêts

- AVANT: Débroussailler, entretenir les abords des habitations
- PENDANT:
- Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement
  - S'éloigner dos au vent
  - Respirer à travers un linge humide
  - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie



## Chutes de neige

- Se renseigner sur l'état des routes
- Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible
- Protéger les canalisations contre le gel
- Ne pas toucher les fils électriques et fils téléphoniques tombés au sol



## Chutes de blocs - Glissement de terrain

- Se conformer aux consignes données par les autorités
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé
- Fuir latéralement; s'éloigner du point d'effondrement